

On ne se doute pas de l'extrême bon marché auquel l'emploi des machines permet aujourd'hui de produire certains articles. C'est ainsi que l'*Engineering* nous fait connaître que le coût de la fabrication des enveloppes faites à la machine ne dépasse pas 4 centins, soit à peu près le cinquième du prix d'il y a quelques années :

“La base de comparaison est sur 100,000 enveloppes. Il y avait 4 opérations faites par 4 ouvriers différents ; maintenant il y a 19 opérations faites par 29 opérateurs. Des 4 premières, on employait 3 femmes, et maintenant 4 femmes sur 29, et gagnant plus.

“La moyenne des salaires était de 5 centins l'heure et maintenant 14 centins.

“La réduction du coût n'est due que dans l'énorme production. Il y a 40 ans, il aurait fallu 434 heures pour faire ces 100,000 enveloppes. Elles sont faites à présent en 31 heures 33 minutes et, bien que les salaires soient plus élevés, la façon revient à \$4.25 au lieu de \$22.75.

Remarquons que ces enveloppes sont vendues au consommateur à un prix variant entre 50 et 60 centins le mille. C'est ce que, dans le commerce, on appelle le “petit bénéfice.”

Beurre de Hollande : Un marchand allemand avait introduit du beurre de la laiterie hollandaise “De Wildt” et l'avait mis en vente. Ces beurres saisis et analysés furent trouvés falsifiés par 15 à 20 0/0 de margarine malgré leur étiquette de beurre-crème et leur prix élevé : 1.23 marc la livre.

Le marchand a été condamné à 20 marks ou quatre jours de prison, malgré l'absence de toute condamnation antérieure, pour avoir mis ce beurre en vente sans s'être assuré qu'il était pur.

Ces falsifications sont faciles à

pratiquer en Hollande parce que ce pays n'a aucune législation répressive : la fraude est ainsi encouragée :

• Le téléphone à bon marché : Les longues recherches auxquelles une commission d'études s'est livrée en France, sont sur le point d'aboutir, grâce à une récente invention, actuellement à l'essai : un compteur téléphonique. L'invention est aussi simple que pratique.

A côté de chaque appareil, si le compteur est adopté, on installera un appareil annexe dont les fils seront reliés à ceux du téléphone.

Lorsque l'abonné aura obtenu la communication, au moment précis où il engagera la conversation avec la personne appelée, la voix deviendra intelligible ; l'abonné n'aura alors qu'à appuyer sur le bouton qui émerge du compteur et, dès cet instant, il causera librement pendant trois minutes.

Ce laps de temps écoulé, un bruit couvrant sa voix par “la friture,” suivant le terme téléphonique adopté, viendra interrompre la conversation, qui ne pourra continuer que si la personne qui a demandé la communication presse une fois sur le bouton et ainsi de suite de 3 minutes en 3 minutes.

Chaque mois ainsi que cela se pratique pour vérifier à domicile la consommation du gaz, un contrôleur du service des téléphones viendra vous réclamer autant de 15 centimes (3 cts) qu'il y aura dans le mois de périodes de 3 minutes employées en conversation téléphonique.

L'abonnement annuel au téléphone ne coûtera plus que 40 francs (\$8.00) et le prix des appareils installés à domicile, 120 francs (\$24.00) environ, pourrait être payé en trois annuités de 60, 40, et 20 francs (\$12, \$8 et \$4), à ajouter au prix de l'abonnement.

La consommation indiquée par le